

que les Hereford canadiens nécessitent très peu de soins sur les grands pâturages. S'ils disposent de fourrage en quantité suffisante et d'un abri pour se protéger des éléments, ces animaux n'ont pas à être rentrés dans une étable tous les soirs.

Le but poursuivi est de mettre au point une exploitation agricole similaire aux fermes d'élevage canadiennes tout en n'employant qu'un minimum de main-d'oeuvre.

Un groupe d'acheteurs de la Tchécoslovaquie a visité le Canada au début de l'automne et pris les dispositions nécessaires pour acquérir des bovins de 63 fermes du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan à un prix moyen de \$550. L'ensemble du projet, y compris le transport aérien Toronto - Tchécoslovaquie, a rapporté plus de \$1 million au Canada.

Ce projet, s'il réussit, pourrait bien entraîner l'achat d'environ 10,000 têtes de bovins de boucherie canadiens.

Évolution de la situation à Chypre

"C'est avec inquiétude que le Gouvernement du Canada a pris connaissance de l'annonce faite la semaine dernière par l'administration chypriote turque de son intention de créer un État distinct, civil et fédéré dans la partie nord de l'île," a déclaré le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan MacEachen, le 18 février. En tant que participant aux activités de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre, le Canada s'est efforcé d'éviter de prendre parti dans le conflit qui oppose les deux communautés chypriotes. "Nous avons plutôt tenté d'encourager leurs représentants à entreprendre de sérieuses négociations en vue d'en arriver à une solution permanente et mutuellement acceptable. Des négociations ont été entreprises au début de l'année, mais il est difficile de ne pas conclure qu'elles ont grandement régressé à la suite du récent geste unilatéral de l'administration chypriote turque."

Le ministre a ajouté que "comme le Canada a toujours été en faveur de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de Chypre, le Gouvernement canadien a accueilli avec satisfaction la déclaration chypriote turque selon laquelle ce geste ne vise pas à diviser l'île ni à créer un

État indépendant séparé. On a aussi noté que les pourparlers entre les deux communautés n'ont pas été officiellement rompus. Dans sa résolution n° 3212 du 1er novembre 1974, l'Assemblée générale des Nations Unies avait recommandé la tenue et la poursuite de ces pourparlers. Nous espérons donc que malgré ce récent écueil, les chefs des deux communautés de l'île poursuivront leurs efforts par la voie de négociations en vue de trouver une solution qui tienne compte des intérêts légitimes de tous les éléments de la population de Chypre."

Accord aérien Canada - Suisse

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen, et M. Erwin Bernath, ambassadeur de Suisse, ont signé le 20 février à Ottawa un Accord sur les transports aériens entre le Canada et la Confédération suisse, qui remplace l'Accord de 1958 entre nos deux pays.

Ce nouvel accord accroît le nombre de routes accordées aux transporteurs désignés par les deux pays. De nouveaux points de trafic seront desservis, tels que Toronto au Canada et Genève en Suisse.

Le transporteur aérien, *Swissair* pourra, outre les points déjà desservis en vertu du présent accord, se rendre à Toronto et exercer des droits de transit à Boston, New York, Guatemala, Panama, Quito, Guayaquil et Lima. Il pourra également, avec droits d'escale et de transit, se rendre à la Havane, Caracas et Bogota. Tous ces points devront être desservis à partir de Montréal seulement.

Le transporteur aérien, *Air Canada*, pourra desservir Genève (à partir d'avril 1977), en plus de Zurich, et quatorze points au-delà de la Suisse, qui seront déterminés par le Canada, avec droit de cinquième liberté, c'est-à-dire le droit de prendre des passagers, des marchandises et du courrier aux points suisses. Ces points sont répartis comme suit: quatre en Europe, cinq en Asie (y compris un ou plusieurs points en Inde), un point au Kenya et quatre autres points en Afrique.

Ce nouvel accord permettra une plus grande expansion des services aériens entre la Suisse et le Canada tout en renforçant les relations étroites qui existent entre les deux pays.

La population active

Statistique Canada rapporte que le niveau désaisonnalisé de l'emploi a diminué et celui du chômage s'est élevé en janvier, augmentant à 6.7% comparativement à 6.0% en décembre.

Le niveau de l'emploi désaisonnalisé se trouvait à 9,227,000, une baisse de 38,000 par rapport à décembre. Chez les hommes de 25 ans et plus, le niveau a diminué de 32,000.

Le niveau du chômage s'est élevé de 70,000 par rapport à décembre pour passer à 660,000 en janvier. Le chômage a augmenté de 38,000 pour passer à 251,000 chez les hommes de 25 ans et plus.

Les données réelles indiquent qu'en janvier la population active était de 9,683,000, dont 8,866,000 se trouvaient au travail et 817,000 en chômage, soit un taux de 8.4%.

Les données de décembre indiquaient une population active de 9,715,000, dont 9,118,000 se trouvaient au travail et 597,000 en chômage, pour un taux de chômage de 6.1%. En janvier 1974, la population active s'élevait à 9,283,000 alors que 8,646,000 se trouvaient au travail et 637,000 en chômage, soit un taux de 6.9%.

Le taux de chômage désaisonnalisé était le suivant dans chacune des provinces (les chiffres de décembre se trouvent entre parenthèses): Terre-Neuve 16.1% (16.0%), Nouvelle-Écosse 7.3% (7.6%); Nouveau-Brunswick 10.9% (10.6%); Québec 8.1% (8.1%); Ontario 6.0% (4.6%); Manitoba 3.5% (2.8%); Saskatchewan 2.7% (2.7%); Alberta 3.2% (2.7%); Colombie-Britannique 7.5% (6.8%). À cause des petites estimations dans l'Île-du-Prince-Édouard, les risques d'erreur relative étant trop grands les statistiques ne sont pas publiées.

Liaison sous-marine entre l'Île-du-P.-É. et le continent

Le Canada a accepté d'accorder une aide supplémentaire à l'Île-du-Prince-Édouard, aide qui permettra à cette province d'être reliée au continent par un câble sous-marin devant répondre aux besoins futurs de l'île, dès que celle-ci sera intégrée aux réseaux de production et de transmission d'énergie électrique en voie d'aménagement dans les provinces de l'Atlantique.